

**Avec le portail Familles** vous avez la possibilité de planifier vos réservations pour **l'année scolaire**.

**Il faudra néanmoins respecter les règles suivantes :**

**Pour les services de garderie,**

L'inscription peut se faire à la semaine ou à la journée, **au plus tard la veille de la date souhaitée**.

Vous pouvez également annuler une réservation en décochant la **veille pour la garderie** (le service ne sera pas facturé).

En cas d'absence exceptionnelle telle que maladie de l'enfant, hospitalisation, événement familial, absence de l'enseignant, autres raisons justifiées..., vous disposez pour cela du lien via le portail Familles « **Signaler une Absence** » à justifier dans les **48h**, ainsi le service ne sera pas facturé.

**Le non-respect de ces modalités entrainera une modulation de la tarification.**

Inscriptions sur le portail Famille <b>mais non présent à la garderie – Absence non excusée</b>	Tarif Forfaitaire
Inscriptions sur le Portail Famille <b>mais non présentation de la carte</b>	Tarif Forfaitaire majoré d'une pénalité 20 %
Inscriptions sur le Portail Famille <b>mais hors délai</b>	
Pas d'Inscription sur le Portail Famille <b>mais présence justifiée</b>	
Pas d'Inscription sur le Portail Famille <b>mais Présent</b>	Tarif Forfaitaire majoré d'une pénalité de 50 %

**Pour les services du Restaurant scolaire,**

L'inscription peut se faire à l'année ou à la semaine et, au plus tard **au moins 3 jours ouvrés avant la date** souhaitée (exemple : inscription le lundi doit être faite le mardi précédent dernier délai). Vous pouvez également annuler une réservation en décochant la date **au moins 3 jours ouvrés avant la date**.

En cas d'absence exceptionnelle telle que maladie de l'enfant, hospitalisation, événement familial, absence de l'enseignant, autres raisons justifiées..., vous disposez pour cela du lien via le portail Familles « **Signaler une Absence** » à justifier dans les **48h**, ainsi le service ne sera pas facturé.

**Le non-respect de ces modalités entrainera une modulation de la tarification.**

Inscriptions sur le Portail Famille <b>mais repas non pris - Absence non excusée</b>	Tarif QF Tranche 1 à 6
Inscriptions sur le Portail Famille <b>mais non présentation de la carte</b>	Tarif QF Tranche 1 à 6 majoré d'une pénalité de 20 %
Inscriptions sur le Portail Famille hors délai ( <b>au moins 3 jours ouvrés avant la date souhaitée</b> )	
Repas occasionnel (repas de Noël)	
Pas d'inscription sur le Portail Famille <b>mais Présent</b>	Tarif QF Tranche 6